

LES DOSSIERS DE L'ASFE

COP21 & LES ENJEUX CLIMATIQUES

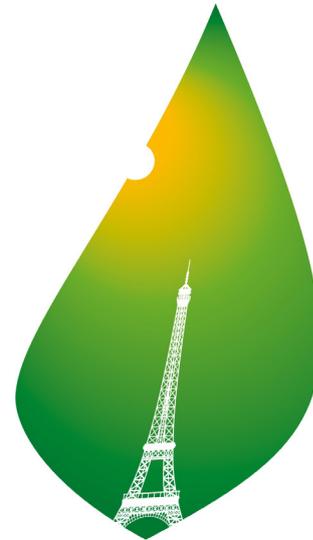
«Actualité oblige, l'ASFE vous propose un dossier sur les enjeux climatiques de la COP21 qui se déroule à Paris en ce mois de décembre 2015.

Ghandi avait déclaré à juste titre qu'il fallait «*Vivre simplement pour que d'autres puissent simplement vivre*». Les opinions publiques en sont de plus en plus conscientes et les dirigeants publics de plus en plus investis en ce sens.

Signe de l'importance de cette conférence internationale pour l'avenir de la planète, 151 chefs d'État et de gouvernement étaient présents le 30 novembre à l'ouverture de la COP21 au nord de Paris, afin de donner l'impulsion politique nécessaire à la signature d'un accord universel, différencié et contraignant.

Universel afin que les enjeux environnementaux soient appréhendés sur l'ensemble du globe. Différencié afin que tous les pays s'investissent dans la lutte contre la pollution, mais que les Etats industrialisés financent davantage l'effort général. Contraignant afin qu'un pays ne puisse s'exonérer de ses obligations et donc que les objectifs de la COP21 soient réellement atteignables.

Espérons que la conférence de Paris ne sera pas un échec comme celle de Copenhague en 2009 !



COP21 • CMP11
PARIS 2015
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE

Logo de la Cop21 - CMP11 - Paris 2015

« *Nous n'héritons pas de la Terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants.* »

Antoine de Saint-Exupéry

Le saviez-vous ?

«*Les aliments voyagent plus que nous ! Ils parcourent entre 2000 et 5000 kilomètres en moyenne avant d'arriver dans notre assiette*».

COP21 : La tendance climat, l'Obs, 26 novembre au 2 décembre 2015

SOMMAIRE

Fiche n°1 [pages 3 et 4]

Le réchauffement climatique



Fiche n°2 [pages 5 et 6]

L'historique des rassemblements internationaux pour le climat



Fiche n°3 [pages 7, 8 et 9]

Les acteurs de la COP21



Fiche n°4 [pages 10, 11]

Les outils de la lutte contre le réchauffement climatique



Fiche n°5 [page 12]

Lutter contre le changement climatique : les bonnes pratiques



Lexique [pages 13 à 16]

21 mots pour mieux comprendre



LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

QU'EST-CE QUE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ?

Le réchauffement climatique correspond au phénomène d'augmentation de la température moyenne à la surface de la planète. Ce réchauffement de la planète, en modifiant le comportement des masses d'air de l'atmosphère terrestre, provoque des changements climatiques.

Si la Terre a toujours connu des changements cycliques de climat, ce n'est que vers la fin des années 1950 que, pour la première fois, des scientifiques ont commencé à s'interroger sur les interactions entre les activités humaines et le climat.

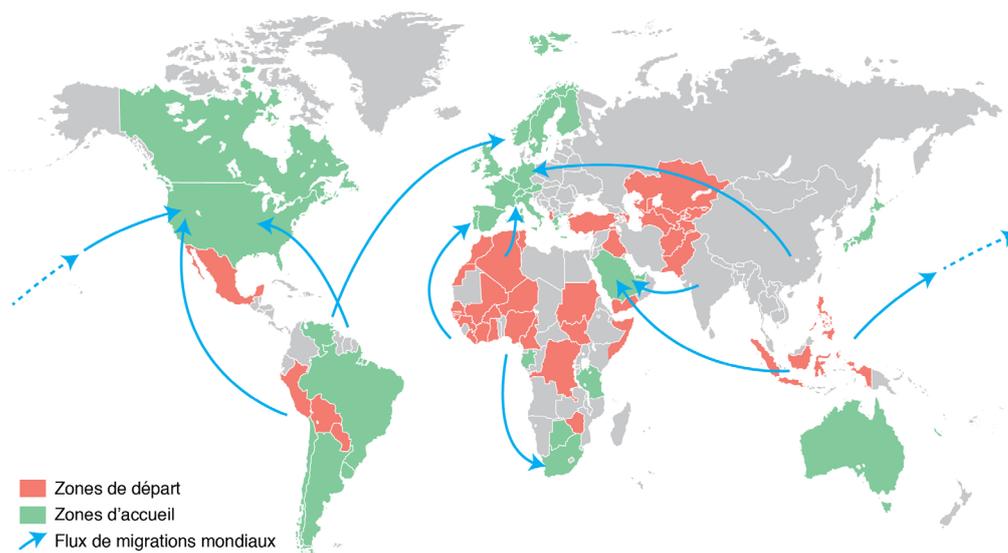
Combustion du pétrole et du gaz, déforestation, agriculture intensive... On sait aujourd'hui que depuis la révolution industrielle, les activités humaines émettent de grandes quantités de gaz à effet de serre (GES) (principalement CO₂ et méthane). Or, ces GES, présents naturellement dans l'atmosphère, sont désormais en sur-quantité, intensifiant l'effet de serre et accélérant le réchauffement climatique.

LE GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL D'EXPERTS SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT

Face à cette problématique globale, une réponse globale est nécessaire. C'est pourquoi depuis les années 1980, les Etats tentent de trouver des solutions communes, sous l'égide de l'ONU. En 1988, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) fondent le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), organisme international ouvert à tous les pays membres de l'ONU.

Le GIEC travaille sur 3 axes principaux : les aspects scientifiques du système climatique et de l'évolution du climat ; la vulnérabilité des systèmes socio-économiques et naturels aux changements climatiques, les conséquences positives et négatives de ces changements et les possibilités de s'y adapter ; les solutions envisageables pour limiter les émissions de GES ou atténuer de toute autre manière les changements climatiques.

Depuis sa création, il a produit 5 rapports d'évaluation (1990, 1995, 2001, 2007 et 2013-2014) qui synthétisent l'état des connaissances scientifiques sur les changements climatiques et leurs conséquences, pour envisager des stratégies d'adaptation et d'atténuation. Ces rapports servent de base aux négociations internationales sur le climat, où le GIEC n'a qu'un statut d'observateur.



Les migrations environnementales mondiales -

source : Sécurité mondiale, Gobar Estimates, Le Figaro, Espace Prépa, Le web pédagogique, Le monde diplomatique, Climate Research

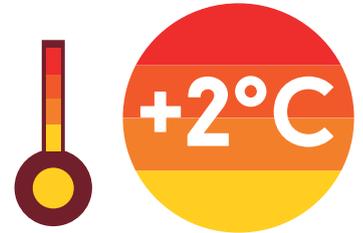
+2°C : ORIGINE ET JUSTIFICATION

Depuis quelques années, on entend qu'il faut absolument limiter le réchauffement climatique à une hausse maximale de +2°C. D'où vient ce chiffre, et quelle est sa justification ?

La communauté scientifique s'accorde à dire qu'une hausse de 4°C de la température moyenne du globe constituerait un point de non-retour. La stabilisation du climat à 2°C d'augmentation des températures est, d'après Jean Jouzel, climatologue et vice-président du GIEC, « avant tout une décision politique [...]. Le chiffre de 2 degrés [...] est évoqué depuis 2003. L'objectif a d'abord été proposé par l'Union européenne puis il a été discuté lors de la conférence de Bali en 2007 avant d'être mentionné dans l'accord de Copenhague en 2009 et adopté à Cancun en 2010. »

Fruit d'un compromis entre les Etats, le choix de ce chiffre ne fait cependant pas consensus. En effet, certains Etats auraient souhaité un objectif de stabilisation plus ambitieux.

C'est notamment le cas des petits Etats insulaires du Pacifique et de l'Océan Indien, qui, directement menacés par l'élévation du niveau de la mer, plaident pour un objectif de 1,5°C. La communauté scientifique elle-même est divisée sur ce point, les conséquences du réchauffement climatique étant extrêmement difficiles à anticiper précisément.



LES CONSÉQUENCES DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

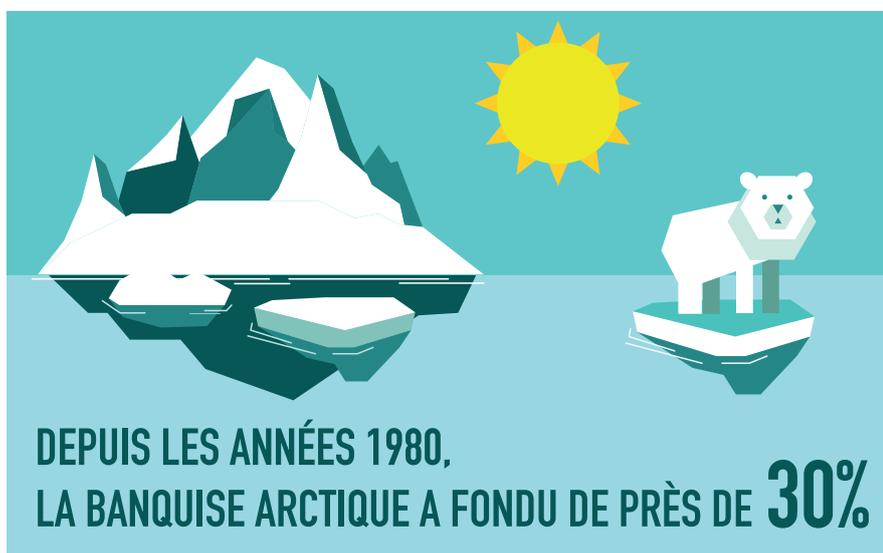
L'élévation du niveau des océans : il a en effet été constaté, sur tous les continents, le recul voire la disparition des glaciers d'altitude. Les calottes polaires fondent dans l'océan et contribuent à l'élévation du niveau de la mer.

L'augmentation des précipitations dans l'hémisphère nord (zones de moyennes et hautes latitudes) et leur diminution dans les zones déjà arides, entraîneront des catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes (inondations, sécheresses, incendies de forêts, tempêtes tropicales, ...) et de plus en plus intenses.

L'acidification des océans : c'est l'un des effets les plus méconnus du réchauffement climatique, et pour cause. Alors qu'elle a d'ores-et-déjà été constatée, les scientifiques ignorent les conséquences de ce phénomène à long terme, la question étant de savoir si la faune et la flore sous-marines sauront s'y adapter.

Tous ces phénomènes auront indéniablement un impact sur les écosystèmes terriens, tant animaux que végétaux. Leur habitat naturel se modifiant ou disparaissant, certaines espèces s'adapteront, d'autres changeront d'implantation, et d'autres enfin disparaîtront purement et simplement.

Sur le plan humain, on devrait assister à des déplacements massifs de population, au développement de maladies, à des difficultés d'approvisionnement en eau, en électricité, à une modification des pratiques agricoles... Les conséquences du réchauffement climatique sur notre environnement sont tellement nombreuses et intimement liées les unes aux autres qu'il est plus que probable que nos modes de vie en seront modifiés.



Sur un plan géopolitique, comment les Etats feront-ils face, dans les décennies à venir, aux flux migratoires engendrés par les changements climatiques ? Selon les dernières estimations de l'ONU, les réfugiés climatiques devraient être 250 millions d'ici 2050. Pour autant, aucun statut juridique n'a encore été élaboré par la communauté internationale.

D'autre part, des pays entiers sont menacés de disparition pure et simple par la montée des eaux. Ce serait là un scénario inédit que la communauté internationale devrait, malheureusement, commencer à envisager afin de ne pas être prise au dépourvu.

L'HISTORIQUE DES RASSEMBLEMENTS INTERNATIONAUX POUR LE CLIMAT

Les problématiques environnementales se posent par essence au niveau international. Les enjeux sont donc traités depuis plus de 40 ans par les Etats réunis en sommet, le plus souvent sous l'égide de l'ONU. Pour mieux comprendre le contexte historique dans lequel se déroule la COP 21, voici un rappel des grands rassemblements internationaux en faveur de l'environnement et du climat.

1972 : CONFÉRENCE DE STOCKHOLM ET NAISSANCE DE LA PRISE DE CONSCIENCE SUR L'ENVIRONNEMENT

La Conférence sur l'Environnement qui s'est tenue à Stockholm en juin 1972 à l'initiative de l'Assemblée générale des Nations Unies est souvent considérée comme la première concrétisation de la prise de conscience globale des problématiques environnementales et climatiques. Elle est en quelque sorte l'acte de naissance du droit de l'environnement international.

En effet, s'il y avait eu par le passé une coopération entre Etats voisins pour la protection de l'espace naturel, c'était essentiellement une conception utilitariste (exemple : Convention relative à la protection des oiseaux jugés utiles à l'agriculture signée à Paris en 1902).

La Conférence de Stockholm fait suite à la décennie des années 60 et au début des années 70 où un mouvement favorable à la cause environnementale a émergé dans l'opinion publique, favorisé par une série de faits politiques, économiques et sociaux, comme la naissance d'ONG de protection de la nature (par exemple, WWF en 1961), le naufrage du Torrey Canyon (1967) ou encore le rapport du Club de Rome sur la croissance zéro (1972).

La Conférence de Stockholm a réuni environ 6000 personnes parmi lesquelles les représentants de 113 Etats. Elle s'est conclue par une déclaration sur l'environnement (non contraignante mais qui a inspiré des textes sur la protection de l'environnement dans de nombreux de pays), avec un préambule et 26 principes, ainsi qu'un plan d'action pour l'environnement composé de 109 résolutions relatives à l'évaluation de l'environnement, à sa gestion et à des mesures de soutien. La déclaration rappelle notamment la responsabilité particulière de l'Homme dans la préservation des ressources naturelles du globe, y compris l'air, l'eau, la terre, la flore et la faune. La conférence a aussi eu pour conséquence la création la même année du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE).

1992 : CONFÉRENCE DE RIO ET PREMIÈRE CONVENTION-CADRE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Préparée dès 1983 sous l'égide de l'ONU, la Conférence de Rio s'est soldée par un bilan positif. En plus de développer le concept de développement durable, elle a donné naissance à trois instruments non obligatoires (une déclaration énonçant des principes généraux, un programme d'action dénommé « Agenda 21 », une déclaration sur les forêts) et deux conventions de portée universelle (la Convention sur la diversité biologique et surtout la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques [CCNUCC]) adoptée par près de 190 pays et entrée en vigueur en 1994. Cette convention met en place un cadre global d'efforts et invite les différents pays à se réunir une fois tous les ans dans le cadre de la Conférence des parties (COP).

1995 : CONFÉRENCE DE BERLIN (COP1) ET DÉBUT DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Conformément à la CCNUCC, 130 délégués de différents pays se sont réunis afin de fixer des objectifs pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Aucun accord concret n'a été signé, mais des négociations ont été entamées.

1997 : CONFÉRENCE DE KYOTO (COP3) ET 1ER ACCORD CONTRAIGNANT

La COP3 de Kyoto a abouti à la signature par 184 Etats du célèbre Protocole de Kyoto. Celui-ci est entré en vigueur en 2005. Si les Etats-Unis ont bien signé ce Protocole, ils ne l'ont pas ratifié alors qu'ils étaient le principal émetteur de gaz à effet de serre à l'époque. Cet accord contraint les pays développés à une baisse moyenne de 5% de leurs émissions de gaz à effet de serre pour la période 2008-2012 par rapport à 1990. Si l'objectif est aujourd'hui atteint, il est considéré par un certain nombre de défenseurs de l'environnement et de scientifiques comme largement insuffisant pour lutter efficacement contre le réchauffement climatique.

2009 : CONFÉRENCE DE COPENHAGUE (COP15) ET ÉCHEC DES NÉGOCIATIONS

L'objectif de cette COP était de fixer de nouveaux objectifs au Protocole de Kyoto pour la période post 2012. Alors que les attentes étaient fortes, cette conférence fut un échec, notamment à cause de désaccords entre les Etats-Unis et la Chine, devenue premier pollueur mondial en 2006. La COP parvint péniblement à un texte de compromis non contraignant, négocié seulement par une vingtaine de chefs d'Etat, qui ne chiffre aucun engagement de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le texte de la conférence de Copenhague a fixé tout de même le seuil à ne pas franchir à 2°C de réchauffement par rapport à l'ère pré-industrielle. Il a prévu que les pays développés devaient mobiliser 100 Mds\$ par an jusqu'en 2020 pour aider les pays en voie de développement à faire face aux effets du réchauffement. Le texte a encouragé également les Etats à communiquer tous les deux ans leurs actions de réduction des émissions, notamment pour inciter les pays émergents à une participation à la réduction globale des émissions sur la base du volontariat.

2011 À 2015 : LA PRÉPARATION DE LA CONFÉRENCE DE PARIS (COP 21)

Depuis 2011, et alors que le Protocole de Kyoto a été prolongé jusqu'en 2020, les COP qui se sont tenues à Durban (COP 17), Doha (COP 18), Varsovie (COP 19) et Lima (COP 20), ont toutes eu pour objectif de préparer l'accord de la COP 21 à Paris et l'après 2020. Les COP suivantes (la prochaine étant la COP 22 à Marrakech) finaliseront les détails de cet accord.

L'enjeu sera d'impliquer plus de pays, les pays signataires du protocole de Kyoto ne représentant que 15 % des émissions mondiales, notamment à cause de l'absence des deux plus gros émetteurs de la planète, la Chine et les Etats-Unis.



Les chefs d'Etat et de Gouvernement réunis lors de l'ouverture de la COP21
source : AFP IAN LANGSDON

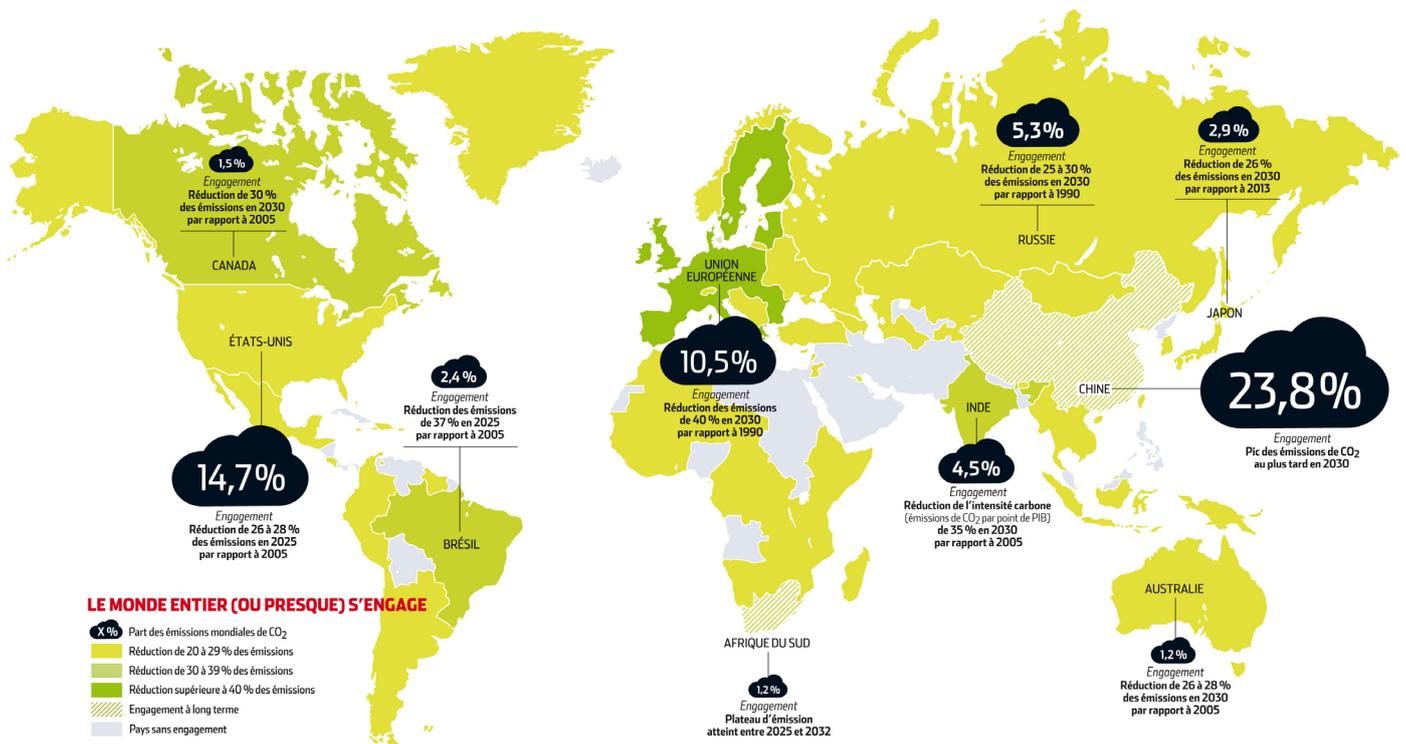
NÉGOCIATIONS ET ENGAGEMENTS

Dans chacune des COP, les parties négocient les objectifs et les mesures nécessaires pour limiter le changement climatique. Elles s'accordent ainsi sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'adaptation au changement climatique des pays en développement, le financement de l'atténuation et de l'adaptation, les transferts de technologies, etc. Seuls les Etats sont autorisés à négocier par le biais de leurs négociateurs, et parfois les ministres de l'Environnement ou des Affaires étrangères interviennent lors des réunions préparatoires ou lors de la deuxième semaine de négociations. La présence des chefs d'Etat n'est pas systématique pour les COP, on les a vus intervenir pour la dernière fois lors de la COP15 en 2009 à Copenhague. Comme la COP21 doit aboutir à un accord international juridiquement contraignant, beaucoup de chefs d'Etat ont décidé de faire symboliquement le déplacement à Paris pour l'ouverture de la Conférence le 30 novembre.

Contrairement au Protocole de Kyoto où seuls les pays développés s'étaient engagés à réduire leurs émissions de CO₂, tous les Etats à la COP21 doivent fournir des contributions à l'effort climatique (appelées INDC dans le jargon de l'ONU pour « Intended Nationally Determined Contributions »). Ces engagements nationaux regroupent 2 types d'objectifs :

- les objectifs d'atténuation : la contribution de chaque Etat doit présenter des éléments chiffrables et faire mention de l'année de référence, de la période d'engagement, du calendrier de mise en œuvre, ainsi que préciser les méthodologies employées pour estimer les GES ;
- les objectifs d'adaptation : ils visent à réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains aux effets des changements climatiques réels ou prévus (ils sont volontaires).

Les INDC, évaluées au regard des circonstances nationales, présentent les plans que chaque Etat devra appliquer à partir de 2020. Les pays ayant ratifié le Protocole de Kyoto doivent prendre des engagements supérieurs à leur contribution précédente et les PMA (pays les moins avancés) et les petits Etats insulaires bénéficient de plus de souplesse pour leur adaptation compte tenu de leurs moyens plus limités.



LES ALLIANCES ÉTATIQUES

La Conférence qui se déroule actuellement à Paris regroupe 196 parties : 195 pays + l'Union Européenne qui négocie au nom de ses 28 Etats membres.

Les négociations s'articulent autour des cinq groupes régionaux de l'ONU : Afrique, Asie-Pacifique, Europe Orientale, Amérique Latine et Caraïbes, et enfin Europe occidentale et autres Etats. Mais dans les faits, une douzaine de coalitions de pays partageant les mêmes intérêts se sont formées :

- L'Union Européenne : les 28 Etats membres parlent d'une seule voix pour les négociations climatiques (ce qui implique que des négociations internes soient menées pour aboutir à un accord entre les 28). La présidence lors de la COP 21 est assurée par le Luxembourg.
- Le Groupe de l'Ombrelle : coalition flexible formée dans le contexte des négociations climatiques par des pays développés non membres de l'UE. Il rassemble l'Australie, le Canada, les Etats-Unis, la Russie, l'Islande, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Norvège et l'Ukraine. Ce groupe n'a pas de présidence car il regroupe des pays aux positions assez hétérogènes : il ne parle donc pas toujours d'une seule voix.
- Le Groupe de l'Intégrité environnementale (GIE) : formé en 2000 par des membres de l'OCDE qui n'adhéraient pas aux positions adoptées par le groupe précédent. Il rassemble la Suisse, la Corée du Sud, le Mexique, Monaco et le Liechtenstein. Ce groupe n'a pas de présidence officielle.
- Le groupe des 77 (G77) : composé initialement de 77 pays en développement, il compte aujourd'hui 133 pays membres. La Chine s'associe souvent à ce groupe, on parle alors du G77+Chine. Le G77 s'est d'ailleurs opposé à la première version de texte proposé à l'ouverture des négociations de préparation de la COP21 à Bonn en octobre. Le texte avait été amputé de plusieurs propositions-clés, dont la garantie que les pays riches financent les politiques climatiques des nations les plus pauvres.

Si ce groupe, qui est le plus large, semble uni, des sous-groupes se sont formés au sein même du G77 :

- Le BASIC : Brésil, Afrique du Sud, Inde et Chine fondé en 2009 pour adopter une position commune à la conférence de Copenhague.
- Le Groupe arabe : composé de 21 pays qui insistent sur le besoin de prendre en compte les impacts négatifs potentiels des actions contre le réchauffement climatique de lutte sur leur économie.
- L'Alliance des petits Etats insulaires (APEID) qui regroupe 39 pays très vulnérables aux changements climatiques, notamment en raison de la hausse du niveau de la mer. La présidence est assurée par les Maldives. Ils demandent de prendre des mesures pour abaisser la limite du réchauffement climatique à +1,5°C.
- Les Pays les moins avancés (PMA) composé de 48 pays les moins avancés en termes de développement économique.
- La coalition des Etats à forêts tropicales composée de 40 pays situés dans les grands bassins forestiers d'Afrique Centrale, d'Asie du Sud-est et d'Amazonie. Leur but est de faire reconnaître les efforts réalisés par ces pays pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation.
- Les pays en développement qui convergent politiquement sur le climat («Like Minded Developing Countries on Climate Change») composée de 24 pays du monde arabe, de l'Inde, la Chine, et de plusieurs pays émergents d'Asie et d'Amérique du Sud. Elle vise à renforcer et unifier le G77 + Chine.
- L'Alliance Bolivarienne pour les membres de l'ALBA (Cuba, Bolivie, Equateur, Nicaragua) qui tiennent des positions assez conservatrices.
- L'association indépendante d'Amérique latine et des Caraïbes (AILAC), coalition de pays qui s'est détachée de l'ALBA à la suite de la COP de Doha en 2012 pour faire entendre des positions plus ouvertes.

LES ACTEURS NON-GOUVERNEMENTAUX

A côté des Etats, d'autres acteurs de la société civile ont un rôle d'observateur :

- les entreprises regroupées au sein du groupe (BINGO) ;
- les ONG environnementales (ENGO) ;
- les syndicats (TUNGO) ;
- les peuples autochtones (IPO) ;
- les collectivités locales (LEGMA) ;
- les organismes de recherche (RINGO) ;
- les jeunes (YUNGO) ;
- les organisations religieuses (Faith) ;
- les organisations de femmes (Gender).

Ces organisations peuvent se coordonner pour faire valoir leurs points de vue auprès des négociateurs, des représentants des groupes ou encore des journalistes, mais ils ne peuvent intervenir directement au cours de négociations.

Les observateurs de la société civile ont été évincés des négociations de préparation de la COP21, qui se sont déroulées à Bonn du 19 au 23 octobre sous l'égide des Nations Unies. Les deux co-présidents de la conférence avaient en effet décidé, à la demande du Japon, que les discussions se dérouleraient à huis-clos, interdisant ainsi l'accès aux ONG aux négociations. Les militants ont dénoncé l'absence de transparence et ont donc manifesté devant le bâtiment pour réclamer qu'on leur « rouvre les portes ».



La société civile est particulièrement active sur les questions environnementales et réclame plus d'engagement de la part des Etats. Plusieurs grandes manifestations étaient organisées les 28 et 29 novembre, juste avant l'ouverture de la conférence, mais certaines ont été interdites pour des raisons de sécurité. A Paris, la marche a été remplacée par le dépôt de milliers de paires de chaussures sur la Place de République.

LES OUTILS DE LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Limiter le réchauffement climatique à une hausse inférieure à 2 degrés nécessite tant l'application de mesures institutionnelles que le développement des technologies dites « vertes ».

LES MESURES INSTITUTIONNELLES

Le Protocole de Kyoto (signé en 1997 et entré en vigueur en 2005) a instauré les prémices d'un marché carbone mondial. C'est un rapport du GIEC de 1995 concluant à la preuve « *d'une influence détectable de l'activité humaine sur le climat planétaire* » qui a conduit à l'adoption de cet outil.

L'objectif affiché par les Etats signataires était une réduction de 5% de 6 gaz à effet de serre par rapport au niveau affiché en 1990, réduction devant être effective pour la période 2008-2012. S'il s'agissait d'un premier pas vers un accord mondial contraignant de réduction des émissions de gaz à effet de serre, il demeurerait cependant insuffisant, tant dans ses objectifs qu'au regard des pays engagés (absence des Etats-Unis et retrait du Canada et de la Russie).

Aujourd'hui, ce Protocole est pour le moins obsolète et la COP 21 doit proposer un texte de remplacement.

Le nouvel accord en négociation prévoit plusieurs mesures venant renforcer les engagements des Etats. Selon le cinquième et dernier rapport du GIEC de novembre 2014, l'influence de l'activité humaine sur le réchauffement climatique est certaine à 95%. Les engagements des Etats doivent donc être à la hauteur de cette prise de conscience générale.

Lors de l'adoption de la Convention-cadre de l'ONU sur les changements climatiques (CCNUCC) adoptée à Rio en 1992 et ratifiée par 195 pays en 2015, trois grands principes ont été posés afin de remédier au changement climatique :

- le principe de précaution qui permet de prendre des mesures effectives et proportionnées pour prévenir un risque de dommage grave et prévisible sur l'environnement ;
- le principe des responsabilités communes mais différenciées des Etats ;
- le principe du droit au développement qui implique un cadre de responsabilité pour le développement, solide et respectueux de la justice sociale et des droits de l'Homme.

La COP, en tant qu'organe de la CCNUCC, veille au respect de ces objectifs et, lors de chaque réunion annuelle des Etats parties, prend de nouvelles décisions.

L'enjeu actuel pour les Etats est d'adopter des mesures d'atténuation, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et leur concentration dans l'atmosphère : les Etats ont remis leurs engagements avant le début de la COP21. Le principe de différenciation consiste à pondérer les efforts demandés aux Etats en fonction de leur responsabilité historique sur le réchauffement et de leur développement.

Ces mesures pourront être en partie financées par le Fonds vert pour le climat, mécanisme financier des Nations Unies destiné à financer les projets de lutte contre les effets des changements climatiques pour les pays les plus vulnérables. Ce Fonds devrait atteindre 100 Mds\$ annuel d'ici à 2020.

Enfin, les Etats doivent s'engager dans un processus de désinvestissement dans les énergies fossiles. Actuellement, selon l'OCDE, les Etats octroient plus de 500 Mds\$ d'aides à la production et à la consommation de ces énergies contre cinq fois moins pour la filière renouvelable.

Toutefois ces objectifs ne sont atteignables que par la signature d'un accord juridiquement contraignant par les Etats parties : obligatoire en ce qu'il primera sur les lois nationales des Etats qui l'auront ratifié après signature.



LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les énergies renouvelables sont des énergies qui se constituent ou se reconstituent plus rapidement qu'elles ne sont utilisées (en opposition aux sources d'énergie limitées, comme par exemple le pétrole). De plus, elles ont l'avantage par rapport aux énergies non renouvelables d'être moins polluantes (à la différence des déchets liés à l'énergie nucléaire) et moins émettrices de gaz à effet de serre (contrairement au pétrole, au charbon et au gaz naturel).

Si la croissance du secteur est en constante hausse, les énergies renouvelables sont toujours sous-exploitées par rapport à leur potentiel. Ainsi, en 2011, les énergies renouvelables couvraient seulement 20 % de la consommation mondiale d'électricité. Pourtant, elles disposent d'un fort potentiel :

- pour l'environnement et la réduction des gaz à effet de serre ;
- pour l'emploi et l'économie (dans l'Union européenne, fin 2012, le nombre total d'emplois liés aux énergies renouvelables serait de 1,2 million pour un chiffre d'affaires total de 137 Mds€) ;
- ou pour la sécurité et l'indépendance des nations (en permettant un développement des énergies locales, les Etats sont moins dépendants de l'extérieur).

Les principales énergies renouvelables actuellement exploitées sont les suivantes :

- l'énergie solaire, qui utilise la chaleur transmise par le rayonnement du soleil ou le rayonnement lui-même pour produire de l'électricité. L'exemple le plus courant étant le panneau photovoltaïque, plus communément appelé panneau solaire ;
- l'énergie éolienne, qui utilise la force motrice produite par les vents pour produire de l'énergie. Ainsi, on voit de plus en plus d'éoliennes sur terre, mais aussi en mer (bien développées chez certains de nos voisins européens comme en Angleterre, en Allemagne et au Danemark, mais encore seulement en projet en France) ;
- l'énergie hydraulique, qui utilise la force produite par l'eau pour produire de l'énergie. Soit l'énergie des vagues en mer (hydrolienne), soit celle des cours d'eau (centrale hydroélectrique) ;
- l'énergie géothermique, qui utilise la chaleur produite naturellement dans les sous-sols de la terre. Si l'exploitation de sol peu profond se fait depuis des millénaires (par exemple dans les thermes d'eau chaude) et ne porte pas à controverse, l'exploitation de sol plus profond, notamment par fracturation hydraulique, ne fait pas l'unanimité et peut avoir de graves conséquences écologiques ;
- enfin, la biomasse, qui est liée à l'énergie produite par la matière végétale (notamment le bois), animale ou fongible. Si l'énergie tirée de la biomasse est considérée comme une énergie renouvelable et soutenable tant qu'il n'y a pas surexploitation, elle peut être polluante, notamment en rejetant du CO₂.



LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE : LES BONNES PRATIQUES

Alors que les regards du monde entier sont actuellement dirigés sur les 150 chefs d'Etat et de Gouvernement qui ont répondu favorablement à l'invitation de la COP21, nombreux sont les citoyens qui doutent de l'utilité de cette rencontre.

Ces sceptiques ne sont pas pour autant résignés et ils pensent même que la première étape dans la lutte contre le réchauffement climatique relève de la responsabilité de chacun à prendre des mesures pour limiter son impact personnel sur l'environnement. Selon des chiffres récents, un Français rejette chaque année en moyenne jusqu'à 9 tonnes d'équivalent de CO2 dans l'atmosphère : pour que notre empreinte soit tolérable pour la planète, il faudrait abaisser ce niveau à 2 tonnes. Mais la bonne nouvelle, c'est que de nombreuses solutions existent.



D'abord, il faut revoir ses habitudes alimentaires. Pour être responsable, l'alimentation de demain doit être locale, de saison et bio. La surproduction et par là, la surconsommation, est énergivore (les engrais sont très polluants et mauvais pour la santé). Les habitudes alimentaires doivent évoluer et se diversifier (insectes...) et le gaspillage drastiquement réduit. Certains établissements publics ont lancé des initiatives pour lutter contre le gaspillage alimentaire, mais l'action la plus importante est celle réalisée par chaque être humain à son niveau.



Ensuite, il est primordial de repenser notre mobilité. Si de nombreuses villes se sont équipées de vélos ou de véhicules électriques, les infrastructures existantes demeurent insuffisantes. Multiplier les transports en commun peu polluants, développer les pistes cyclables, multiplier le parc des véhicules électriques et favoriser la voiture collaborative à l'usage personnel, telles sont les nombreuses pistes envisageables.



Enfin, depuis plusieurs années maintenant, est menée une véritable chasse aux pertes d'énergie : ampoules et appareils basse consommation, chauffage à énergie renouvelable, isolation thermique grâce au toit végétal ou au recyclage de vêtements usagés... Selon une étude publiée dans l'Obs du 26 novembre, un quart des rejets de CO2 des Français provient de leur logement. De plus en 2030, près de 40% de la population mondiale sera urbaine. Par ailleurs, au-delà du geste écologique absolument nécessaire, il s'agit là d'une action économique positive pour nos propres bourses.

Pour conclure, l'avenir de notre planète dépend du consensus de nos gouvernants sur les mesures à prendre pour garantir la limitation du réchauffement climatique. Cependant, les actions doivent être menées tant au niveau mondial qu'au niveau local. Il faut s'inspirer des exemples qui fonctionnent : Copenhague ambitionne de ne plus rejeter un gramme de CO2 d'ici 2025, San Francisco suit la voie du 100% recyclé... Et investir pleinement dans les solutions de demain, c'est aussi reconverter les salariés de secteurs sinistrés dans des emplois pérennes.

ACIDIFICATION :

L'océan constitue un puits de carbone, qui absorbe près de 30 % des émissions de dioxyde de carbone dues aux activités humaines. Mais alors que ces rejets d'origine humaine (anthropiques) ne cessent de progresser, le CO₂, en se dissolvant partiellement dans l'océan, le rend plus acide. De très nombreux organismes marins (mollusques, crustacés, planctons, etc.) sont très sensibles à l'acidité de l'eau.

ADAPTATION :

Même dans l'hypothèse d'une réduction draconienne des émissions mondiales de gaz à effet de serre, les sociétés humaines et les territoires vont devoir s'adapter aux conséquences inévitables, et déjà visibles, du réchauffement. Les mesures permettant de limiter leur vulnérabilité touchent tous les domaines : protection des zones littorales menacées de submersion, gestion plus économe des ressources en eau, nouvelles pratiques agricoles et forestières, systèmes d'alerte contre les tempêtes, villes « durables »... Certains pays, comme la France, ont adopté des plans nationaux d'adaptation au changement climatique. Mais, dans tous les cas, la planète n'évitera pas des crises majeures et des flux massifs de réfugiés climatiques.

ATTÉNUATION :

C'est l'ensemble des actions susceptibles de réduire les émissions de gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique et leur concentration dans l'atmosphère. Les trois leviers disponibles sont les économies d'énergie (ou efficacité énergétique), le remplacement des ressources fossiles par des sources renouvelables non émettrices de CO₂, ainsi que la séquestration du carbone.

CCNUCC :

La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC ou United Nations Framework Convention on Climate Change, UNFCCC en anglais) est le principal traité international pour le climat. Cette convention universelle reconnaît l'existence d'un changement climatique d'origine humaine et donne aux pays industrialisés le primat de la responsabilité pour lutter contre ce phénomène. Elle a été adoptée au cours du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro, le 9 mai 1992, avant d'entrer en vigueur le 21 mars 1994. Elle a été ratifiée par 195 Etats, auxquels il faut ajouter l'Union européenne.

CONTRIBUTION NATIONALE :

Dans le cadre de la COP21, les Etats doivent livrer leur « contribution nationale » à l'objectif mondial de limitation du réchauffement à 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle. Les pays peuvent s'engager dans deux voies différentes, ou opter pour les deux : l'atténuation et l'adaptation. L'atténuation est l'axe privilégié par les pays industrialisés, qui figurent parmi les plus gros émetteurs de la planète. L'adaptation englobe les politiques visant à réduire les effets déjà perceptibles du dérèglement climatique.

L'ONU a dressé un premier bilan, à l'issue de la date butoir du 1er octobre 2015, pour la remise des contributions : 146 Etats, représentant près de 87 % des émissions mondiales, ont remis leurs engagements. Selon les experts du Climate Action Tracker, « la combinaison des plans climatiques nationaux, s'ils étaient appliqués, ramènerait le réchauffement mondial à 2,7 °C à l'horizon 2100 ».

COP :

La Conférence des parties (Conference of the Parties en anglais, d'où l'acronyme COP) constitue l'organe suprême de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (voir CCNUCC). Depuis la conférence de Berlin (COP1) en 1995, elle se réunit chaque année lors d'un sommet mondial, dans une ville différente, où sont prises des décisions pour respecter les objectifs de lutte contre le changement climatique. Les décisions ne peuvent être prises qu'à l'unanimité des parties ou par consensus.

La 21e de ces COP (COP21) se tiendra au Bourget du 30 novembre au 11 décembre.

DÉSINVESTISSEMENT :

L'arrêt des investissements dans les énergies fossiles, responsables de 80 % des émissions mondiales de CO₂, est le moyen le plus sûr de lutter contre le dérèglement climatique. Un récent rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) chiffre à 500 milliards de dollars (444 milliards d'euros), au niveau mondial, les aides accordées annuellement par les Etats à la production et à la consommation de pétrole, de gaz et de charbon, sous forme de subventions ou d'allègements fiscaux. Soit cinq fois le montant des aides allouées aux filières renouvelables. Poussé par les ONG, le mouvement de désinvestissement des fossiles gagne du terrain.

DIFFÉRENCIATION :

Le principe de la différenciation consiste à pondérer les efforts demandés aux pays dans la lutte contre le changement climatique en fonction de leur responsabilité historique dans le réchauffement et de leur niveau de développement. Les pays du Sud estiment que ceux du Nord, à l'origine de la plus grande partie des émissions cumulées de gaz à effet de serre, ont une « dette écologique » à leur égard et doivent donc accomplir des efforts plus importants. Les pays industrialisés, eux, considèrent que la division entre pays développés et émergents n'est plus de mise.

ENERGIES FOSSILES :

Il s'agit principalement du charbon, du pétrole et du gaz naturel, transformés en énergie par combustion. Ces hydrocarbures (composés d'hydrogène et de carbone) sont issus de la fossilisation de matières organiques (végétales et animales) dans le sous-sol terrestre. Ces ressources ne sont pas renouvelables. Au charbon, au pétrole et au gaz, dits « conventionnels », s'ajoutent les hydrocarbures « non conventionnels », tels que les huiles et gaz de schiste ou les sables bitumineux.

Fin 2013, les combustibles fossiles représentaient 78,3 % de la consommation énergétique finale mondiale. Ils sont responsables de 80 % des émissions totales de CO₂ et de 67 % des émissions de gaz à effet de serre.

ENERGIES RENOUVELABLES :

Par opposition aux ressources fossiles en voie d'épuisement, les énergies renouvelables, ou EnR, sont issues de sources que la nature renouvelle en permanence. Les deux grandes sources naturelles sont le Soleil (dont le rayonnement est aussi à l'origine du vent, du cycle de l'eau et de la formation de biomasse par photosynthèse) et la Terre (qui dégage de la chaleur). Les EnR regroupent les énergies hydraulique, éolienne, solaire (thermique pour la production de chaleur et photovoltaïque pour celle d'électricité), géothermique et marines, ainsi que les bioénergies (bois, déchets, biogaz, agrocarburants). A l'échelle de la planète, les EnR les plus développées sont l'hydroélectricité, l'éolien, le photovoltaïque et la biomasse.

FONDS VERT :

Mis en place en 2010 par les Nations unies, le Fonds vert pour le climat est destiné à financer des programmes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique dans les pays en développement. Il est dirigé par un conseil de 24 membres issus à égalité de pays développés et en développement. Une trentaine d'Etats se sont engagés à apporter 10,2 milliards de dollars (9 milliards d'euros) pour la première période (2015-2018), mais ces promesses n'ont pour l'instant été honorées qu'à hauteur de 6 milliards de dollars, les 3 milliards annoncés par les Etats-Unis faisant toujours défaut. Les premières actions doivent être engagées avant la COP21 de Paris.

GAZ À EFFET DE SERRE :

Lorsque la Terre est éclairée par le Soleil, sa surface réémet vers l'espace une partie du rayonnement qu'elle a reçu. Les gaz à effet de serre (GES), présents dans l'atmosphère terrestre, retiennent une partie de ce rayonnement infrarouge émis par la Terre et la lui renvoient, ce qui contribue à la réchauffer. Les principaux gaz à effet de serre émis par l'activité humaine sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O) et l'ozone (O₃).

GÉO-INGÉNIERIE :

Il s'agit de l'ensemble des actions que les humains pourraient mettre en place pour manipuler le climat de la planète et lutter contre le changement climatique. Ces techniques, telles que la dispersion d'aérosols dans l'atmosphère pour empêcher une partie des rayons solaires de réchauffer la planète ou la « fertilisation » des océans avec du fer pour améliorer l'absorption du CO₂ par le phytoplancton, n'en sont aujourd'hui qu'au stade expérimental, pour les plus avancées.

GIEC :

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC ou, en anglais, Intergovernmental Panel on Climate Change, IPCC) a été créé en 1988 par deux institutions des Nations unies : l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). Cet organisme intergouvernemental a pour mandat d'évaluer, sans parti pris, l'information scientifique, technique et socio-économique disponible sur la question du changement climatique. Tous les six ans environ, le GIEC publie l'état de l'art de ces connaissances dans d'épais volumes qui servent de base aux négociations climatiques.

MARCHÉ CARBONE :

Mécanisme financier visant à réduire les émissions industrielles de gaz à effet de serre en leur donnant un prix. Un plafond annuel d'émissions de CO₂ est imposé aux entreprises, sous forme de quotas, celles qui dépassent ce plafond pouvant racheter des quotas à celles qui ne l'ont pas atteint. Le prix de la tonne de carbone émise, ou « droit à polluer », dépend de l'offre et de la demande.

MIX ÉNERGÉTIQUE :

C'est la répartition des différentes sources d'énergies primaires (fossile, renouvelable ou nucléaire) dans la consommation énergétique totale. Au niveau mondial, le mix, ou bouquet énergétique, se décomposait en 2013 entre 78,3 % de combustibles fossiles, 19,1 % de sources renouvelables et 2,6 % d'énergie nucléaire. Le mix électrique, lui, concerne la seule production d'électricité. Fin 2014, il se répartissait, à l'échelle mondiale, entre 77,2 % de fossiles et de nucléaire (dont un peu plus de 10 % pour l'atome) et 22,8 % de renouvelables. La France se distingue par son mix électrique qui est le plus nucléarisé de tous les pays, à hauteur d'environ 75 %.

PERTES ET DOMMAGES :

La question des pertes et dommages, c'est-à-dire des préjudices causés par les dérèglements climatiques (montée du niveau des mers, inondations, tempêtes, sécheresses...), est cruciale pour les pays pauvres, qui sont aussi les plus vulnérables. Elle a pris une place croissante dans la négociation climatique. Les pays les moins avancés, les Etats insulaires et le G77 (coalition de pays émergents et en développement qui réunit aujourd'hui 134 Etats dont la Chine) demandent que les pertes et dommages fassent partie intégrante de l'accord qui doit être scellé à Paris.

PPM :

Les parties par million (ppm) représentent la concentration de molécules de dioxyde de carbone par rapport aux autres molécules présentes dans l'air. Aujourd'hui, la concentration atmosphérique moyenne de dioxyde de carbone (CO₂), le principal gaz à effet de serre émis par l'homme, est de 400 ppm, ce qui signifie que, sur un million de molécules de l'atmosphère terrestre, 400 sont des molécules de CO₂. Selon le climatologue américain James Hansen, la concentration de CO₂ à ne pas excéder se situe autour de 350 ppm. Une limite qui a été atteinte peu avant 1990.

PROTOCOLE DE KYOTO :

Le protocole de Kyoto est le premier traité international juridiquement contraignant visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Signé en 1997 et entré en vigueur en 2005, ce traité ne concerne que 55 pays industrialisés, représentant 55 % des émissions globales de CO₂ en 1990. Le protocole visait alors à réduire d'au moins 5 % les émissions de six gaz à effet de serre (dioxyde de carbone, méthane, protoxyde d'azote et trois substituts des chlorofluorocarbures), entre 2008 et 2012, par rapport au niveau de 1990. Si certains Etats ont respecté leurs engagements (comme l'Union européenne), les gros pollueurs n'ont pas réduit leurs émissions : les Etats-Unis n'ont jamais ratifié le protocole, le Canada et la Russie s'en sont retirés, et

la Chine, devenue le premier émetteur mondial de gaz à effet de serre, n'est pas concernée. Aujourd'hui obsolète, le protocole de Kyoto doit expirer en 2020 et devrait être remplacé par un nouveau texte, qui est l'objet de la COP21.

PUITS DE CARBONE :

Il s'agit d'un réservoir naturel ou artificiel qui absorbe plus de carbone qu'il n'en rejette, contribuant ainsi à réduire la concentration de gaz à effet de serre et donc le réchauffement de la planète. Les puits de carbone naturels sont les océans (qui absorbent, grâce notamment au plancton et aux coraux, 30 % des émissions de dioxyde de carbone dues aux activités humaines), les forêts (la végétation terrestre, en particulier tropicale, stocke un quart des émissions) et les sols (humus, tourbières). Le réchauffement climatique et les activités humaines réduisent la capacité des puits de carbone naturels à agir et peuvent les transformer en sources de carbone. L'acidification des océans a ainsi réduit leur capacité à absorber du carbone, tandis que la déforestation est responsable d'environ un quart des émissions de CO₂.

Le carbone peut aussi être capté de manière industrielle, sans avoir recours aux milieux naturels. Le processus de captage et de stockage du CO₂ (Carbon Capture and Storage en anglais, CCS) consiste à capter les gaz à effet de serre émis par les industries polluantes (centrales électriques fonctionnant avec des combustibles fossiles, cimenteries, etc.) et à les enfouir dans des formations géologiques profondes, sur terre ou en mer, plutôt qu'ils ne soient rejetés dans l'atmosphère.

RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE :

Il est déjà en cours. La température moyenne à la surface de la Terre s'est élevée de 0,85 °C depuis 1880 et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat estime que les trois dernières décennies sont « probablement » les plus chaudes depuis au moins mille quatre cents ans.

Ce réchauffement s'accompagnera d'une montée du niveau moyen des mers de 26 cm à 98 cm d'ici à la fin du siècle et aura de multiples impacts : fonte des calottes polaires et des glaciers, événements extrêmes (vagues de chaleur, sécheresses, pluies diluviennes) plus intenses et plus fréquents, risques pour la sécurité alimentaire, extinction d'espèces... C'est pourquoi on parle plus largement de changement climatique.

PARIS2015
CONFERENCE DES NATIONS UNIES
SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
COP21 · CMP11

« NOUS COMPTONS SUR VOUS ! »

cop21.gouv.fr

Photos © CIPA, Entreprises

30 NOV > 11 DEC 2015